



LU POUR VOUS!

Par Barthélemy MERCADAL

**Réflexions sur la réglementation de l'investissement privé étranger
dans l'espace de l'OHADA, par Christian Gamaleu Kameni
Journal pour le droit international 2014.1219**

L'auteur recommande l'adoption d'un acte uniforme spécifique aux investissements privés étrangers dans l'espace de l'OHADA.

Il justifie sa suggestion en relevant les lacunes de la législation de l'OHADA, dont le but fondateur est pourtant de sécuriser l'investissement, tout en signalant les dispositions éparses contenues dans les actes uniformes qui traitent des interventions d'entreprises étrangères dans les différents pays qui appliquent cette législation.

L'observation est fondée mais le silence des acteurs uniformes n'en est pas moins compréhensible. Ceux-ci concernent le droit privé des relations d'affaires et n'a pas pour but de régir les politiques publiques économiques, qui relèvent plus exactement des traités, notamment ceux de l'UEMOA et de la CEDEAO pour l'Afrique de l'Ouest et celui de la CEMAC pour l'Afrique centrale. La législation sur les investissements privés sont des outils de l'attractivité économique d'un pays sur les entreprises étrangères. Dans la

Avec le soutien de



Orabank





Février 2015

quasi- totalité des pays du monde, elle relève de lois spéciales et, le plus souvent, de traités bilatéraux renvoyant les litiges qui peuvent en relever à des tribunaux arbitraux, comme ceux mis en place par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) ou l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Il serait donc conforme à cette pratique générale que l'OHADA se dotât d'un acte uniforme sur les investissements privés étrangers. L'auteur en fixe les éléments essentiels. Cet acte devrait notamment prévoir : la définition de l'investissement ; des dispositions assurant la sécurité de l'investisseur ; affirmer le principe de non-discrimination des salariés ; déterminer les obligations des investisseurs ; exiger le respect par l'investisseur des contraintes du développement durable.

➤ Note biographique de l'auteur

Barthélemy MERCADAL



Barthélemy MERCADAL est agrégé des Facultés de droit et professeur émérite du Conservatoire national des arts et métiers. Il est Vice-président et Secrétaire général de l'IDEIF depuis 2007 et mène entre autres, à ce titre, plusieurs actions en faveur de la promotion de l'OHADA à travers le monde. Il dirige les travaux du Le Professeur MERCADAL dirigé avec succès trois congrès de l'Institut tenus respectivement en 2008 au Togo, en 2009 en Egypte et en 2012 au Canada.

Avec le soutien de



Orabank

